

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 29/008/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 273/05 (ASA 29/007/2005 du 19 octobre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE / PRISONNIÈRE D'OPINION

REPUBLIQUE DES MALDIVES

Jennifer Latheef (f), 32 ans

Londres, le 31 octobre 2005

Amnesty International a appris que Jennifer Latheef était détenue dans la prison de l'île de Mafushi, située à une trentaine de kilomètres au sud de Malé, la capitale. Elle a été condamnée à une peine de dix ans d'emprisonnement le 18 octobre 2005, pour « actes de terrorisme », après avoir protesté contre les morts en détention et la répression politique.

Selon les informations recueillies, Jennifer Latheef ne bénéficie pas régulièrement du traitement qu'elle doit prendre tous les jours afin de réguler son taux de glycémie. En outre, elle n'aurait pas accès à l'eau potable. Amnesty International craint que sa santé ne se dégrade du fait qu'elle est parfois privée de ses médicaments et que les conditions sanitaires régnant dans la prison de l'île de Mafushi sont déplorable.

Jennifer Latheef est la fille d'un homme politique maldivien de premier plan qui vit en exil, d'où il critique le gouvernement. Certains pensent que la campagne de harcèlement dont sa fille fait l'objet vise à le réduire au silence. Amnesty International considère Jennifer Latheef comme une prisonnière d'opinion, qui est privée de liberté alors qu'elle n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit de manifester.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que Jennifer Latheef est détenue dans la prison de l'île de Mafushi, où elle ne bénéficierait pas régulièrement du traitement dont elle a besoin quotidiennement pour réguler son taux de glycémie, et où elle n'aurait pas accès à l'eau potable ;
- priez les autorités de veiller à ce qu'elle bénéficie immédiatement des soins médicaux requis par son état de santé aussi longtemps que cela sera nécessaire, afin qu'elle se remette complètement ;
- demandez instamment au président Maumoon Abdul Gayoom d'ordonner la libération de Jennifer Latheef immédiatement et sans conditions, car il s'agit d'une prisonnière d'opinion maintenue en détention uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit de manifester ;
- exhortez les autorités à l'autoriser sans délai à recevoir la visite de sa famille et à consulter son avocat.

APPELS À :

Président de la République :

President Maumoon Abdul Gayoom

The President's Office

Mulee-aage, Henvairu

Medhuziyaaraiy Magu

Malé 20-05

République des Maldives

Fax : +960 332 55 00 (cette ligne peut se révéler difficile à obtenir ; merci de vous montrer persévérants)

Formule d'appel : *Dear President Gayoom, / Monsieur le Président de la République,*

COPIES aux représentants diplomatiques de la République des Maldives dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 DÉCEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>